



Réponse du Conseil communal à la question écrite no 09-808 du groupe socialiste relative à la Fête de la Musique

(Du 28 septembre 2009)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 26 juin 2009, le groupe socialiste, par M. Matthieu Béguelin et consorts, a déposé la question écrite suivante :

« Pour que la musique soit à la fête »

Le Groupe socialiste souhaite savoir ce que le Conseil communal prévoit de faire pour assurer la pérennité des manifestations publiques organisées en ville à l'occasion de la Fête de la Musique, en regard de son financement, mais également de sa localisation ».

Conformément à l'article 42 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous y apportons la réponse suivante :

1. Introduction

Célébrée pour la première fois en France le 21 juin 1982 à l'initiative du ministre de la culture socialiste Jack Lang, la Fête de la Musique est régie par une charte qui définit les principes suivants :

- La Fête de la Musique est une célébration de la musique vivante destinée à mettre en valeur l'ampleur et la diversité des pratiques musicales, dans tous les genres de musique.
- La Fête de la Musique est un appel à la participation spontanée et gratuite adressé aussi bien aux musiciens amateurs que professionnels.
- Tous les concerts sont gratuits pour le public. Les organisateurs s'engagent à promouvoir, dans ce cadre, la pratique musicale et la musique vivante, sans esprit ni but lucratif.
- La Fête de la Musique est une journée exceptionnelle pour toutes les musiques et tous les publics. Elle doit rester une manifestation ouverte, source d'échanges et de découvertes.
- La Fête de la Musique est aussi souvent que possible une manifestation de plein air qui se déroule dans les rues, sur les places, dans les jardins publics, dans les cours.
- La Fête de la Musique est l'occasion d'investir ou d'ouvrir exceptionnellement au public des lieux qui ne sont pas traditionnellement des lieux de concerts : musées, hôpitaux, édifices publics.

Les organisateurs locaux s'engagent à respecter l'esprit et les principes fondateurs de la Fête de la Musique tels qu'énoncés dans cette charte. Ils confirment par leur adhésion à ces principes qu'ils souhaitent développer l'événement dans leur ville et prendre ainsi une part active à son rayonnement international.

2. La Fête de la Musique à Neuchâtel

La Fête de la Musique a fait son apparition à Neuchâtel en 2002 à l'occasion de l'Exposition nationale.

Dès 2003, l'Association Fête de la Musique a été fondée pour prendre le relais et c'est elle qui organise la manifestation depuis lors. Cette association a nommé un comité au sein duquel la Ville de Neuchâtel est représentée par son délégué culturel. Ce comité délègue les tâches exécutives à l'un ou l'autre de ses membres. Celui-ci est alors en principe rémunéré pour son travail.

Le comité de l'Association Fête de la musique se compose de :

- M. Georges Grillon, responsable de l'agence Plateau libre,
- Mme Sandrine Troyon, responsable des bars au Buskers Festival,
- Mme Catherine Montalto, pour l'ancienne association Festicité,
- MM. Jean-Marie Lehmann et Matthieu Vouga pour la Case à chocs,
- Mme Helga Loosli pour le Conservatoire,
- Un représentant du Centre de loisirs,
- M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel.

M. J.-M. Lehmann est particulièrement actif puisqu'il se charge de toute la programmation et de la publicité. Le délégué culturel a notamment pour tâche de vérifier les comptes de la Fête de la Musique. Il s'est attaché pour ce faire la collaboration experte du contrôleur des finances de la Ville ; ensemble, ils ont constaté que la comptabilité de la Fête de la Musique était parfaitement tenue par le responsable des finances, M. G. Grillon.

3. Edition 2009

La Fête de la Musique se déroule dans la plupart des villes de France le premier jour de l'été. A Neuchâtel, elle a lieu sur deux jours, les vendredis soirs et samedis les plus proches du 21 juin. Les musiciens et groupes qui jouent à cette occasion, le font gratuitement. Ils ne touchent aucun cachet mais sont défrayés. La Fête de la Musique a pour but premier d'amener tous les musiciens professionnels mais aussi et surtout amateurs à descendre dans la rue pour y donner l'aubade.

La Fête de la Musique s'est déroulée à Neuchâtel pour la 8^{ème} année consécutive le vendredi 20 et le samedi 21 juin 2009. Le public a pu profiter de trois scènes extérieures – au nord du Temple du Bas pour les musiques du monde, à la place Pury pour les musiques électroniques ainsi qu'au sud du Collège latin pour le rock. Les chorales et certains ensembles classiques se sont produits à l'intérieur du Temple du Bas. Le Bar King et la Case à chocs accueillaient des groupes plus tard dans la nuit.

4. Les partenaires

L'association Fête de la Musique a collaboré avec différents partenaires au cours de ces huit dernières années, dont l'Ecole Club Migros qui y a participé à plusieurs reprises avec ses élèves.

Le Conservatoire s'est toujours beaucoup impliqué dans cette manifestation, tout comme les écoles de musiques de la région (BBM74, Paradiddle, l'Académie de musique MCA, Psalmodia). Par le passé, le comité d'organisation a également collaboré avec les fanfares qui jouaient le samedi matin dans différents endroits du centre-ville, avant de converger vers un rendez-vous commun pour un concert final.

Le Centre des loisirs, avec ses rappeurs et spécialistes de hip-hop, est lui aussi un partenaire fidèle de la Fête de la Musique. Il a profité cette année encore des infrastructures professionnelles installées au sud du Collège latin pour organiser l'étape neuchâteloise d'Anim'Tour dans le cadre de Neuchàtoi Spécial Jeunes.

La Commune libre du Neubourg a représenté jusqu'en 2007 l'un des pôles importants de la Fête de la Musique en organisant des concerts de jazz de bon niveau.

5. Analyse de l'édition 2009

De même que le Buskers Festival et finalement toute manifestation qui se déroule à l'extérieur, le succès de la Fête de la Musique est étroitement tributaire des conditions météo. Cette année malheureusement, il a plu à verse le vendredi après-midi et jusqu'à tard dans la soirée, tandis que la journée de samedi fut caractérisée par un temps mitigé et froid pour la saison. Ce temps exécrable a retenu le public de fréquenter les différentes scènes et s'est répercuté négativement sur la vente des boissons, principale source de financement de la fête.

L'éparpillement des scènes, trop éloignées les unes des autres pour créer un esprit de fête, est sans doute aussi pour quelque chose dans la faible fréquentation enregistrée en 2009, tout comme les économies réalisées par le comité en matière de programme et de publicité. D'une façon générale, le budget de la Fête de la Musique n'est pas suffisant pour garantir le succès populaire d'une telle manifestation.

6. Financement de l'édition 2009

Le budget de la Fête de la Musique a oscillé ces dernières années entre 40'000 et 65'000 francs. Suite au déficit de quelque 11'000 francs enregistré en 2008, le budget 2009 avait été ramené au minimum et prévoyait les recettes suivantes :

Loterie romande	13'000 francs	
Ville de Neuchâtel	7'000 francs	
Etat de Neuchâtel	1'000 francs	(garantie de déficit)
Sponsoring Heineken	2'500 francs	
Centre de loisirs	2'000 francs	(pour projet Anim'Tour)
Bénéfice stands boissons	13'000 francs	
Total recettes	38'500 francs	

Le bénéfice net de la vente des boissons et de nourriture s'est révélé inférieur de 2'000 francs environ au montant prévu au budget puisqu'il ne s'est élevé finalement qu'à Fr. 10'922,95.

Afin de réduire les dépenses, le comité avait décidé d'économiser sur la publicité en renonçant à imprimer des affiches et un programme. Malgré cet effort, le budget laissait apparaître un léger déficit qui s'est finalement aggravé pour atteindre Fr. 6'749,50 suite au chiffre d'affaires peu encourageant des ventes de nourriture et boissons.

Compte de pertes et profits pour 2008 et 2009

	2008	2009
Recettes		
Loterie Romande	13'000.--	13'000.--
Ville de Neuchatel	5'000.--	7'000.--
Sponsors privés	2'503, 50	1'500.--
Centre de loisirs		2'000.--
Garantie Etat de NE	1'000.--	1'000.--
Ventes boissons	32'970, 30	22'642,60
Perte	11'640, 50	6'749,50
Total	66'114, 30	53'892,10

	2008	2009
Dépenses		
Achat de boissons	19'784.--	11'719,65
Repas, catering musiciens	2'484,85	1'220.--
Infrastructure scènes	9'400.--	9'000.--
Location backline	1'600.--	1'720.--
Sonorisation et lumière	9'357,95	9'061,70
Frais de personnel pour la sonorisation	6'886,40	5'837,30
Cantine	1'295,75	3'790.--
Case à chocs	-.--	1'341,20
Location Temple du Bas	-.--	-.--
Services industriels Viteos	-.--	-.--
Surveillance nuit + sécurité	1'780.--	-.--
Programme, affiches, affichage, publicité	3'087,80	720.--
Frais généraux, Suisa, patente	4'437,55	3'392,95
Organisation, recherche de soutien, honoraires	6'000.--	6'000.--
Frais bancaires et RC		89,30
Total	66'114,30	53'892,10

Bilan au 31 août 2009

	Actif	Passif
CCP	1'472,25	
Actifs transitoires	1'500.--	
Plateau Libre	500,25	
Passifs transitoires		14'500.--
Capital (découvert)	11'027,50	
	14'500.--	14'500.--

Comptes 2008

L'association, réunie en assemblée générale ce printemps, a accepté à l'unanimité les comptes de l'édition 2008 qui a généré des revenus à hauteur de Fr. 54'473,80, dont Fr. 21'503,50 provenaient de subventions et de dons et Fr. 32'970,30 de la vente de boissons. Les charges se montaient en 2008 à Fr. 66'114,30, dont un montant de 7'500 francs qui, par manque de liquidités, n'a pas été versé à certains membres du comité en dédommagement du travail fourni et à l'agence Plateau libre pour ses frais généraux.

L'exercice 2008 s'est soldé par une perte de Fr. 11'640,50 due notamment à la construction d'une scène supplémentaire à la rue du Bassin. Le découvert au bilan se montait à 4'278 francs le 31 décembre 2008 et à Fr. 11'027,50 le 31 août 2009.

Passifs transitoires

Pendant quelques années, les comptes de la Fête de la Musique ont bouclé avec un bénéfice. Jusqu'en 2007, les pertes ont ainsi pu être absorbées par les réserves accumulées durant les premières éditions. En 2008 et en 2009, les membres du comité chargés de tâches exécutives n'ont pas été rétribués et attendent des jours meilleurs pour toucher éventuellement les arriérés d'honoraires que leur doit l'Association. On ne saurait toutefois exiger de ces personnes qu'elles organisent la Fête de la Musique à titre totalement bénévole tant l'effort est conséquent et les heures de travail nombreuses.

7. Soutien de la Ville de Neuchâtel

La première édition de la Fête de la Musique a été financée par le biais du crédit spécial voté par le Conseil général pour animer la cité pendant Expo.02. Par la suite, une subvention régulière de 10'000 francs a été inscrite au budget pour soutenir l'organisation de la fête. Ce montant a été réduit en 2004 de 5%, à 9'500 francs, pour raison d'économie et ramené à 5'000 francs dès 2005 pour les mêmes raisons. Devant les difficultés rencontrées par la Fête de la Musique, nous avons augmenté en 2009 de 2'000 francs, à 7'000 francs, notre soutien à la Fête. A cette subvention s'ajoutent des prestations en nature de la part des Travaux publics et de Viteos, de l'ordre de 3'000 francs environ, pris en charge par le budget des manifestations, sans compter la mise à disposition à titre gratuit du Temple du Bas.

Ainsi, nous avons bel et bien augmenté cette année le soutien de la Ville à la Fête de la Musique qui est resté conséquent. A l'analyse, il apparaît qu'avec les prestations en nature fournies gratuitement par la Ville aux organisateurs, notre contribution a couvert un bon quart du budget de la manifestation.

L'équilibre financier de la Fête de la Musique dépend pour une bonne part des recettes provenant de la vente de boissons. Il suffit donc que la météo soit mauvaise pour que la fréquentation soit en chute libre et que les bénéfices réalisés par les bars s'effondrent, mettant en péril le financement de la fête. Tel a été le cas en 2009.

8. Implantation de la Fête de la Musique dans la cité

La Fête de la Musique a eu à cohabiter ces dernières années avec différents événements qui ne l'ont pas toujours servie.

En 2006, la scène au sud du Collège latin avait été intégrée aux infrastructures installées pour le championnat du monde de football. Cette cohabitation a été catastrophique pour la Fête de la Musique qui a perdu à cette occasion l'Ecole Club Migros, soit l'un de ses principaux partenaires.

En 2008, le comité d'organisation a eu à composer avec la présence à Neuchâtel de l'équipe nationale de football du Portugal. Il a dû déplacer la scène du sud du Collège latin à la rue de l'Hôpital. Le public ayant apprécié la proximité de la scène du Temple du Bas avec celle de la rue de l'Hôpital, le comité espérait reconduire cette organisation en 2009 ; en raison des travaux en cours à la rue de l'Hôpital, il a dû à nouveau monter une scène à proximité du quai Ostervald. Ces incessants changements ne favorisent pas la fête et ne contribuent pas à fidéliser le public.

9. Conclusion

La Fête de la Musique répond à l'attente des musiciens

La Fête de la Musique est un événement culturel apprécié par les musiciens. Cette manifestation offre à des groupes de la région une excellente opportunité de se produire en public dans des conditions professionnelles. C'est aussi l'occasion pour les élèves des écoles de musique et du Conservatoire de se confronter à un public et de montrer le résultat de leur travail. La Fête de la Musique répond donc à une attente réelle du côté des musiciens, qu'ils soient amateurs, en formation ou même professionnels. L'intérêt dépasse en effet largement les possibilités de programmation. Chaque année, le comité ne peut programmer que la moitié des groupes qui souhaitent se produire pendant la fête. Offrir une scène, une sonorisation et des lumières à des musiciens est motivant et les incite à progresser.

La Fête de la Musique n'est pas un festival

Rien de comparable par exemple avec Festi'neuch qui se déroule trois semaines auparavant. Gratuite, la Fête de la Musique ne peut pas attirer un public avec des têtes d'affiche. Tel n'est d'ailleurs pas son but et le public qui se rend au centre-ville écouter les groupes ne s'attend pas à rencontrer des vedettes, mais bien plutôt des amis et des connaissances.

Nécessité d'un financement public et privé plus important

Ces dernières années, le comité d'organisation a expérimenté différentes formules pour tenter de satisfaire au mieux les souhaits des musiciens.

En 2008, devant la demande grandissante émanant particulièrement des chorales, il a construit une scène supplémentaire à la rue du Bassin. Malgré un temps agréable et des recettes de bar intéressantes, l'opération s'est soldée par une perte de plus de 11'000 francs qui a entraîné la dissolution pour 7'600 francs des ultimes réserves de l'association.

Cette année, le comité a renoncé à cette scène supplémentaire et s'est contenté de trois scènes extérieures – nord du Temple du Bas, Quai Ostervald, Place Pury - et des scènes intérieures (Case à Chocs, Temple du Bas, Bar King). Cette formule paraît être la bonne tout en

permettant de satisfaire presque tous les styles de musique. Par contre, les demandes de participation ne peuvent être toutes satisfaites. Sachant que le financement interne est limité au chiffre d'affaires des bars et stands de boissons et que les coûts d'une telle manifestation sont incompressibles, l'Association doit pouvoir compter sur des soutiens plus importants pour équilibrer ses comptes de la part du public, des pouvoirs publics et enfin de la Loterie romande.

Appel à l'aide de l'Association

La Fête de la Musique, telle qu'elle a eu lieu cette année mais organisée dans des conditions normales - sans économies drastiques sur le programme et la publicité notamment -, occasionne des coûts fixes (à moins de supprimer une scène et tout un pan musical) de quelques 45'000 francs. Le bénéfice dégagé par les stands avoisine par beau temps 13'000 francs et le fournisseur de la bière sponsorise la fête à raison de 2'500 francs. L'Association doit donc trouver un minimum de 30'000 francs de fonds publics pour chaque édition sous peine d'enregistrer un déficit. L'Association de la Fête de la Musique a espéré que son appel à l'aide serait entendu par les collectivités publiques et par la Loterie romande. A défaut, l'organisation d'une nouvelle édition en 2010 sera fortement compromise.

Innover pour que le public s'approprie la fête

Nous constatons que l'édition 2009 de la Fête de la Musique a joué de malchance en ce qui concerne la météo. Toutefois, la pluie et le froid n'expliquent pas tout. Après huit ans, force est de constater que la Fête de la Musique, si elle est plébiscitée par les musiciens, ne s'est pas imposée auprès du public en tant qu'événement culturel en Ville de Neuchâtel à l'image d'un Buskers Festival par exemple. Pour que cette manifestation survive et se développe, il est nécessaire que le public se l'approprie. La Fête de la Musique ne sera jamais un Festineuch gratuit, ni même un avant-goût du Buskers. Si le public en saisit bien l'esprit, elle devrait parvenir à satisfaire les attentes des uns et des autres.

Nous pensons que l'Association devra s'efforcer d'attirer à nouveau les fanfares qui devraient se produire la journée au centre ville afin d'accroître la visibilité de la Fête et son caractère populaire. Le comité d'organisation est invité par ailleurs à innover en incitant les musiciens à descendre dans la rue et à jouer dans des lieux inhabituels, à l'exemple des cours ou des transports publics.

Nous suggérerons également au comité de la Fête de la Musique de s'approcher des organisateurs de manifestations musicales à Neuchâtel et de les inviter à s'impliquer activement dans la prochaine fête. La Fête de la Musique pourrait par ailleurs devenir un projet porté par les douze communes de la Communauté urbaine du littoral (Comul).

La clé de la réussite de la Fête de la Musique consiste sans doute à offrir tous les genres de musique dans différents lieux, parfois insolites, et à lui associer l'ensemble des musiciens de la cité. La Fête deviendra alors source d'échanges et de découvertes et nous l'espérons, un projet fédérateur pour les musiciens de la ville.

Propositions pour l'avenir

Parce que la Fête de la Musique répond à une réelle attente des musiciens, nous nous proposons de lui donner une nouvelle chance en rétablissant le soutien de la Ville à son niveau de 2003, soit 10'000 francs, ceci également dans l'espoir que l'Etat de Neuchâtel et la Loterie Romande fassent de même. Les prestations des services de la Ville continueront d'être pris en charge par le budget du soutien aux manifestations, à l'exception de celle de Viteos dont le statut est désormais celui d'un tiers. Il est aussi nécessaire que le public saisisse l'esprit de la fête et se l'approprie en assistant davantage aux concerts. La réussite de la Fête de la Musique passe enfin par un regroupement des scènes dans la zone piétonne afin d'éviter d'éparpiller le public. Nous faciliterons donc le retour de la scène du quai Ostervald au centre-ville en faisant en sorte que l'ensemble de la Fête de la Musique se déroule dans la zone piétonne, en tenant compte néanmoins de la planification des travaux de sa rénovation.

Neuchâtel, le 28 septembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol